

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

SYCOMORE OPPORTUNITIES (ID)



Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

SYCOMORE OPPORTUNITIES (Part ID)

ISIN I FR0012758761

FCP géré par Sycomore Asset Management

Nom de l'initiateur I Sycomore Asset Management

Site Internet I www.sycomore-am.com

Contact I Appelez le +33 (0)1 44.40.16.00 pour de plus amples informations

Autorité compétente I L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de Sycomore Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés. Sycomore Asset Management est agréée en France sous le n° GP01030 et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Date de production du document d'informations clés : 01/01/2025.

En quoi consiste ce produit ?

Type

SYCOMORE OPPORTUNITIES est un OPCVM, constitué sous la forme de Fonds Commun de Placement de droit français (ici le "FCP" ou l' "OPC").

Durée

L'OPC a été créé le 11 octobre 2004 et sa durée d'existence prévue est de 99 ans. Il peut faire l'objet d'une liquidation ou fusion anticipée sur décision de la société de gestion, sous réserve de l'information préalable des porteurs dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.

Objectifs

Le FCP est nourricier du fonds commun de placement de droit français Sycomore Partners (le fonds Maître). Sycomore Opportunities est investi en permanence à hauteur de 95% minimum de son actif net en parts "MF" de son fonds Maître, et jusqu'à 5% de son actif net en liquidités.

Rappel de l'objectif de gestion et de la stratégie d'investissement du fonds Maître :

L'objectif du fonds Maître est de réaliser une performance supérieure à l'indice composite 50% STOXX Europe 600 Net Total Return + 50% €STR capitalisé, sur un horizon minimum de placement recommandé de 5 ans, par une sélection rigoureuse d'actions européennes et internationales intégrant des critères ESG contraignants, associée à une variation discrétionnaire de l'exposition du portefeuille aux marchés d'actions, en fonction des opportunités de marché. Cet objectif est apprécié net de frais.

La sélection des actions (« stock picking ») dans le fonds Maître repose sur un processus rigoureux d'analyse fondamentale des entreprises intégrant les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, visant à identifier des sociétés de qualité dont la valorisation boursière n'est pas représentative de la valeur intrinsèque estimée, sans contraintes de secteur ou de capitalisation des sociétés cibles. Le portefeuille peut donc être exposé jusqu'en totalité à des sociétés de petite ou moyenne capitalisation (inférieure à un milliard d'euros).

Les actions d'émetteur ayant leur siège social dans un pays de l'Espace économique européen (EEE) et/ou au Royaume-Uni et/ou en Suisse représentent entre 75% et 100% de l'actif net (sous réserve du respect à tout moment par le fonds Maître des conditions d'éligibilité aux plans d'épargne en actions (PEA)).

Les actions d'émetteurs ayant leur siège en dehors de ces pays (incluant les pays émergents) peuvent représenter jusqu'à 10% de l'actif net du FCP.

L'exposition globale aux marchés d'actions peut varier de 0% à 100%, le portefeuille demeurant néanmoins investi en permanence pour au moins 75% en instruments éligibles aux PEA.

Le processus d'analyse, notation et sélection ESG (Environnement, Social, Gouvernance) est une composante totalement intégrée à l'analyse fondamentale des entreprises de notre univers d'investissement et couvre en permanence au moins 90% de la portion de l'actif net investie en actions (sont exclus tous les autres actifs éligibles et notamment les OPC, les instruments du marché monétaire, les instruments dérivés et les liquidités). Cette analyse et notation, menée selon notre méthodologie propriétaire "SPICE" (Society & Subcontractors, People, Investors, Clients, Environment), vise notamment à appréhender la répartition de la valeur créée par une entreprise entre ses parties prenantes (investisseurs, environnement, clients, collaborateurs, sous-traitants et société civile), notre conviction étant qu'une répartition équitable est un facteur important de performance pérenne d'une entreprise.

L'équipe de gestion s'appuie également sur les exclusions ISR (aucun investissement dans des activités ayant un impact négatif avéré sur la société ou l'environnement), l'engagement actionnarial (promotion des pratiques ESG de l'entreprise notamment par le vote en assemblée générale), les approches best in universe (sélection des meilleurs émetteurs de l'univers d'investissement) et best effort (investissement dans des entreprises consentant des efforts visibles en matière de développement durable, quand bien même elles ne figureraient pas encore parmi les meilleures de l'univers d'investissement en matière ESG).

Des informations plus détaillées à ce sujet sont disponibles dans le prospectus du fonds Maître et dans notre Politique d'Engagement disponible sur notre site www.sycomore-am.com.

En complément aux investissements en actions, et notamment pour gérer l'exposition du portefeuille aux marchés d'actions, le fonds Maître pourra investir dans les instruments financiers suivants :

- Instruments du marché monétaire, tels que les bons du Trésor et des collectivités locales, les certificats de dépôt, les billets de trésorerie, les bons à moyen terme et les acceptations bancaires;

- Instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés et/ou de gré à gré (dans la limite de 100% de l'actif net) pour couvrir ou exposer le portefeuille aux marchés d'actions, ou en couverture du risque de change, à la discrétion de l'équipe de gestion ;

- OPC monétaires ou éligibles au PEA mais ayant pour objectif la réalisation d'une performance de type monétaire (jusqu'à 10% de l'actif net).

L'exposition au risque de change pour le porteur investissant en euro est limitée à 25% de l'actif net du FCP.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats I Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées quotidiennement chez BNP Paribas SA pour les parts à inscrire ou inscrites au porteur ou au nominatif administré au sein d'Euroclear, ou auprès d'IZNES pour les parts à inscrire ou inscrites au nominatif pur au sein du Dispositif d'Enregistrement Electronique Partagé (DEEP) IZNES, à 10 heures et à cours inconnu, chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J), puis exécutées sur la base de la valeur liquidative calculée en J+1. Les règlements afférents interviennent le deuxième jour ouvré suivant (J+2).

Affectation de sommes distribuables I Capitalisation et/ou distribution

Investisseurs de détail visés

Part dite « clean share », destinée aux souscripteurs « contrepartie éligible » au sens de la Directive 2004/39/CE, souscripteurs « investisseur professionnel » au sens de l'article I de l'annexe II de la Directive 2014/65/CE, et tous souscripteurs dans le cadre de services de gestion sous mandat ou de conseil en investissement sur une base indépendante au sens de la Directive 2014/65/CE, pour lesquels les fournisseurs de ces services ne sont pas autorisés à accepter, en les conservant, des droits, commissions ou tout autre avantage pécuniaire et non pécuniaire payé ou accordé par la société de gestion ou le commercialisateur du FCP.

Du fait du risque important associé à une exposition indirecte en actions, de par l'investissement du FCP dans son fonds Maître, ce FCP est destiné avant tout à des investisseurs prêts à supporter les fortes variations inhérentes aux marchés d'actions et disposant d'un horizon d'investissement minimum de cinq ans.

Dépositaire I BNP PARIBAS SA.

Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que

toutes autres informations pratiques et notamment où trouver le tout dernier prix des parts du FCP et de son fonds Maître sont disponibles sur notre site internet www.sycomore-am.com ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : SYCOMORE AM - Service clients - 14, avenue Hoche, 75008 Paris, France.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 années. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez recevoir moins en retour.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres risques matériellement pertinents et non pris en compte par l'indicateur :
Risque de crédit I Du fait de la possibilité pour le fonds Maître d'être exposé jusqu'à 25% à des instruments monétaires et/ou des OPCVM monétaires, Il est possible que l'émetteur d'un titre de créance (Etat, société) ne soit plus à même de rembourser sa dette ou que sa notation soit dégradée, et que cette situation entraîne une baisse de

la valeur liquidative.

Risque de contrepartie I Du fait de la possibilité pour le FCP de conclure des contrats dérivés de gré à gré. Il s'agit du risque qu'une contrepartie fasse défaut et ne soit plus à même de restituer au FCP des fonds qui lui auraient été normalement dus dans le cadre d'une transaction, tels que dépôts de garantie ou valeur de marché positive d'une transaction. Ce risque est limité à 10% maximum de l'actif net par contrepartie. En cas de défaut d'une contrepartie la valeur liquidative pourra baisser.

Risque de liquidité I Du fait de la faible capitalisation de certaines entreprises dans lesquelles le fonds Maître est susceptible d'investir. En nombre limité sur le marché, leur achat ou leur vente peuvent prendre jusqu'à plusieurs semaines. Ces actions peuvent également connaître des variations à la hausse ou à la baisse plus rapides et plus marquées que sur les grandes capitalisations, impactant d'autant la valeur liquidative.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 5 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre octobre 2021 et janvier 2025

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre mai 2017 et mai 2022

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre février 2016 et février 2021

Votre perte maximale peut être l'ensemble de votre investissement (de la prime versée).

Période de détention recommandée : 5 ans

Exemple d'investissement : 10 000 €

Scénarios :		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	4 880 €	5 240 €
	Rendement annuel moyen	-51,24 %	-12,14 %
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 370 €	6 780 €
	Rendement annuel moyen	-26,25 %	-7,47 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 310 €	8 840 €
	Rendement annuel moyen	-6,92 %	-2,43 %
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11 770 €	11 160 €
	Rendement annuel moyen	17,71 %	2,21 %

Que se passe-t-il si Sycomore Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Cet OPC est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de Sycomore Asset Management, les actifs de l'OPC sont conservés par le dépositaire de ce dernier et ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière de l'OPC est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux de l'OPC.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 € sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	752 €	935 €
Incidence des coûts annuels (*)	7,56 %	1,98 %

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de -0,45 % avant déduction des coûts et de -2,43 % après cette déduction. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer 7,00 % du montant investi. Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ;
- la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	7,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	Jusqu'à 700 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,56% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	52 €
Coûts de transaction	0,00% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	15% TTC au-delà d'une performance annuelle nette supérieure à l'indice composite 50% STOXX Europe 600 Net Total Return + 50% €STER capitalisé, avec High Water Mark. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	0 €

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je récupérer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 ans.

La durée de placement recommandée est de 5 ans au minimum en raison de la nature du sous-jacent de cet investissement. Les parts de cet OPC sont des supports de placement à moyen terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification de son patrimoine. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne. La détention pour une durée inférieure à la période recommandée est susceptible de pénaliser l'investisseur.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de la société SYCOMORE AM (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la société SYCOMORE AM : veuillez contacter la société SYCOMORE AM, par courriel www.sycomore-am.com ou par courrier, de préférence avec A/R (Sycomore Asset Management – à l'attention de la direction risques et conformité – SYCOMORE AM - Service clients - 14, avenue Hoche, 75008 Paris, France). Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société www.sycomore-am.com
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Autres informations pertinentes

Les informations relatives aux performances passées sont disponibles sur le lien suivant : <https://fr.sycomore-am.com/fonds>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 5 ans ou 10 ans en fonction de la date de création de la part. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Les informations relatives aux caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par cet OPC, qui relève de l'article 8 du règlement SFDR, figurent dans la documentation précontractuelle SFDR disponible suivant le lien suivant : <https://fr.sycomore-am.com/fonds>

Les éléments concernant la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur notre site internet ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du code monétaire et financier et à la charte de médiation de l'Autorité des marchés financiers, le porteur pourra saisir, gratuitement, le médiateur de l'Autorité des marchés financiers sous réserve que (i) le porteur ait effectivement présenté une demande écrite aux services de SYCOMORE AM et ne soit pas satisfait de la réponse de SYCOMORE AM et (ii) qu'aucune procédure contentieuse, ni aucune enquête de l'Autorité des marchés financiers, portant sur les mêmes faits ne soit en cours : madame/monsieur le médiateur de l'Autorité des marchés financiers, 17, Place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02 - www.amf-france.org